INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Chers élus,
AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par la présente, par Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 26, rue du Marché, le mardi 24 octobre 2023 à 18h30.

LE MARDI 24 OCTOBRE 2023 À 18H30

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Travaux de réfection de la rue Ste-Marguerite : décompte progressif #1 (voir documents joints)
2. Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques (droits carrières et sablières) : affectation d'un montant de 85 000$ au projet de réfection de la rue Ste-Marguerite
3. Convention de conditions de travail des employés municipaux pour 2023-2024-2025 : analyse des recommandations du comité
4. Les Services EXP Inc. : offre de services pour étude hydraulique secteur rue Ste-Marguerite (offre jointe)
5. Projet Espace Roxton : proposition de programmation pour 2024 (voir lettre jointe)
6. Période questions
7. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Roxton Falls ce 19e jour du mois d'octobre 2023.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le 24 octobre 2023 à 18h30, à la salle du conseil située au 26, rue du Marché à Roxton Falls, par moyen technologique auprès de chacun des élus.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19e jour du mois d'octobre 2023.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT
LE MARDI 24 OCTOBRE 2023 À 18H30
À la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Jonathan Bédard
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme Mélanie Valois
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

Mot de bienvenue
Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

174-10-2023

Travaux de réfection de la rue Ste-Marguerite : décompte progressif #1

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. dépose le décompte progressif #1 et la recommandation de paiement en date du 19 octobre 2023, dans le cadre du projet de réfection de la rue Ste-Marguerite, travaux réalisés Gestion Dexsen Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de paiement s'élève à 649 391.73$ taxes incluses, montant qui correspond aux travaux réalisés en date du 29 octobre 2023 et qu'une retenue contractuelle de 10%, d'un montant de 62 756.81$ avant taxes, a été appliquée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le décompte progressif #1, dans le cadre du projet de réfection de la rue Ste-Marguerite et de procéder à un paiement au montant de 649 391,73$ taxes incluses à Gestion Dexsen Inc.
Que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Gagné, soit également autorisée à signer le décompte au nom de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

175-10-2023

Fonds – Réfection et entretien de certaines voies publiques (droits carrières et sablières) : affectation d'un montant de 85 000$ au projet de réfection de la rue Ste-Marguerite

CONSIDÉRANT QUE le Fonds « Réfection et entretien de certaines voies publiques » contient des sommes qui doivent être utilisées conformément à l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales;*

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la rue Ste-Marguerite sont complétés et qu'il y a lieu d'affecter un montant de 85 000$ au paiement de ces dépenses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Pierre Larivière
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter une somme de 85 000$ provenant du Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques, aux coûts de la réfection de la rue Ste-Marguerite.

Adoptée

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

176-10-2023 Convention des conditions de travail des employés municipaux pour 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le comité formé du maire, le maire-suppléant et la directrice-générale, ont fait l'analyse des demandes des employés concernant la convention de conditions de travail pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le comité a émis ses recommandations, en lien avec les demandes formulées, en ayant pour principal objectif de maintenir une équité pour tous les employés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les recommandations émises par le comité et de présenter ces propositions aux employés. Que les conventions soient rédigées en ce sens pour approbation à une séance ultérieure.

Adoptée

177-10-2023 Les Services EXP Inc. : offre de services pour étude hydraulique secteur rue Ste-Marguerite

CONSIDÉRANT la résolution #150-09-2023, par laquelle le conseil a unanimement résolu de demander une offre de services professionnels visant à faire une analyse de la problématique de gestion des eaux pluviales du secteur formé par les rues Ste-Marguerite, des Pins, Ste-Thérèse et des Cèdres et des solutions à envisager pour que les eaux pluviales de ce secteur soient correctement dirigées vers le bon milieu récepteur;

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. dépose une offre de services pour une étude hydraulique concernant le secteur de la rue Ste-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE les services proposés pour cette étude vise à modéliser le bassin-versant du secteur, identifier les problématiques et proposer des solutions concernant la gestion des eaux pluviales du secteur de la rue Ste-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services, présentée en date du 10 octobre 2023 et portant le numéro 909-OFFRSERV-QC, propose des honoraires pour un total de 9 730$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Les Services EXP Inc., au montant de 9 730$ plus taxes, laquelle prévoit la réalisation d'une étude hydraulique des eaux pluviales du secteur de la rue Ste-Marguerite, le tout tel que présenté dans le document soumis en date du 10 octobre 2023 et portant le numéro 909-OFFRSERV-QC.

Adoptée

178-10-2023 Projet Espace Roxton : proposition de programmation pour 2024

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Projet Espace Roxton présente sa programmation de levée de fonds pour 2024, laquelle prévoit la tenue de trois concerts à l'intérieur de l'église, en février, en avril et en septembre;

CONSIDÉRANT QUE ces événements ont pour objectif d'amasser des fonds, visant la poursuite des différentes études préalables du projet de requalification de l'église St-Jean-Baptiste de Roxton Falls en centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'église est toujours la propriété de la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste et que seuls les usages publics et institutionnels sont autorisés, ce qui n'inclus pas l'usage « salle de spectacle »;

CONSIDÉRANT QUE des événements récréatifs peuvent être autorisés par résolution du conseil, tel que prévu à l'article 8.4 du règlement de zonage;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE la demande d'utilisation du lieu pour la tenue de spectacle a été adressée à la Fabrique par Projet Espace Roxton et qu'une réponse écrite est attendue;

PAR CONSÉQUENT, il est unanimement résolu d'autoriser l'organisme Projet Espace Roxton à tenir trois événements récréatifs en 2024 à l'intérieur de l'église St-Jean-Baptiste, le tout tel que présenté dans la programmation déposée par courriel en date du 22 septembre 2023.
Qu'une autorisation de la part du conseil de la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste soit demandée, afin de confirmer l'accord du propriétaire pour la tenue de ces événements à l'intérieur de l'église.

Adoptée

Période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune présence dans l'assistance.

179-10-2023

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h30.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante* Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls